



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le 14 septembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Dominique BERNADICOU, Joël BERNAUDEAU, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Anne-Marie JAMBERT, Gilbert LABORDE, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, , Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE, Pascal VALIERE, Raymond VILLENEUVE.

Procurations : Mme Sabine BOUET à Madame Catherine RENAUX, Mme Marie DUCROS à Madame Jacqueline POL, Madame Jacqueline KADRI à Madame Céline BRUNIERA, Madame Josiane LOUMES à Monsieur Patrick LASSEUBE, Madame Patricia MARTIN à Monsieur Thierry ANDRAU, Madame Dominique QUENNEVAT à Monsieur Serge DEUILHE, Madame Marion ROLLET à Monsieur Raymond VILLENEUVE.

Monsieur Raymond VILLENEUVE est élu secrétaire de séance.

Suite à un problème technique, l'enregistrement n'a pas fonctionné dès le début de la séance. La retranscription écrite n'est donc pas possible.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 06 JUILLET 2015

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vais voter contre pour 2 raisons : la première c'est que j'ai trouvé une anomalie, mais comme je n'ai pas trop de mémoire, je ne me rappelle plus laquelle et comme je n'ai pas de papier je ne peux pas la retrouver. La deuxième raison c'est qu'on nous avait dit, ou vous aurez du papier, ou vous aurez des tablettes ; on n'a ni papier ni tablette, donc je vote contre.

Le Procès-Verbal est voté à la majorité (7 abstentions, 1 contre).

DELIBERATIONS

15 x 88 - Commande Publique - Actes spéciaux et divers- AD'AP

Madame Céline BRUNIERA : il y avait un tableau joint aux convocations...

Monsieur le Maire : le tableau est tellement concentré qu'il serait difficile à lire en projection. On peut donner les grandes lignes.

Madame Céline BRUNIERA : en fait il y a 3 phases de travaux qui correspondent chacune à 3 années. Le budget total de la mise en accessibilités des 50 bâtiments de Saint Lys correspond à un 1 million 500 environ, donc cela fait une répartition qui a été faite déjà en fonction du budget qui fait a peu près 450 000 euros par période, c'est-à-dire par trois ans ; ce phasage a été réalisé en fonction des bâtiments, soit qui étaient rapides à mettre en accessibilité, c'est à dire proches de l'accessibilité, soit en fonction de leur importance ou en fonction des dérogations qu'il est possible de demander, car tous ne seront pas amenés à une accessibilité totale. Certains exemples, comme la Perception, le Moulin, où il y aura des solutions de compensation.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur le fond de l'accessibilité aux handicapés c'est déjà, il y a énormément de retard qui a été pris au niveau des étapes, puisque tout cela aurait du être fait depuis longtemps, c'est déjà une honte en soit, puisque l'on parle d'handicapés quand même, je veux dire que de temps perdu dans tout cela. Première chose, ce qui m'étonne c'est dans la répartition qu'il y a ici : par exemple on a un Centre Plurifonctionnel, on a donc un budget, on a un Secours Catholique et une Maison des Associations : est ce que tout cela ce n'est pas sous le même lieu ? Pourquoi séparer ces opérations ?

Madame Céline BRUNIERA : même si c'est sur des même lieux, cela ne va pas forcément être mis en accessibilité en même temps, puisque d'abord il y a quelque fois des différences de niveau ou des différences de prescriptions : par exemple il y a des accès qui sont compliqués par rapport à la voie, je pense au bureau de la MJC par exemple : c'est en fonction des travaux qui vont être faits sur la voirie que nous allons pouvoir réaliser ou pas l'accessibilité.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : mais est ce qu'on n'aurait pas fait des économies...

Monsieur le Maire : je vais compléter un petit peu le propos : c'est aussi le fait de diviser le nombre de bâtiments pour arriver au cap des 50 aussi, qui permet d'étaler l'opération à 9 ans au lieu de 6.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je répète donc ma question l'objectif c'est d'avoir 50 opérations, même si finalement on va diviser des travaux, on pourrait faire la même opération et faire des économies de fait, puisque l'on va diviser ici des travaux. Est-ce qu'on les fera ensemble ou c'est juste une opération de présentation comptable ?

Madame Céline BRUNIERA : pas spécialement car par exemple la Médiathèque peut être mise en accessibilité à un moment différent de la MJC, des bureaux de la MJC, puisque c'est complètement déconnecté : il n'y a pas de liaison entre les 2.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est quand même souvent le même bâtiment, il y a d'autres opérations où c'est le même bâtiment.

Madame Céline BRUNIERA : c'est le même bâtiment, mais ce ne sont pas les mêmes entrées, ni les mêmes niveaux de plancher.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : mais pour l'entreprise ce serait bien d'avoir un marché groupé, car on sait bien que l'on fait des économies d'échelle en faisant des travaux groupés.

Madame Céline BRUNIERA : on peut grouper sur plusieurs bâtiments...

Madame Catherine RENAUX : au niveau de ce calendrier, première interrogation quand même car vous présentez un calendrier en nous indiquant, je prends la première ligne : Centre Plurifonctionnel, une étude est programmée pour le premier semestre 2016. C'est bien cela, Madame BRUNIERA ?

Madame Céline BRUNIERA : c'est ce qu'il y a marqué oui.

Madame Catherine RENAUX : c'est ce qui est indiqué. Alors ce qui me surprend d'autant c'est que vous indiquez une étude en 2016, 1er semestre, mais vous êtes déjà en capacité de la chiffrer. Vous savez déjà que cela va coûter 55 656 euros : alors pourquoi l'étude, si vous savez déjà que cela va coûter ce montant là ?

Madame Céline BRUNIERA : alors en fait il y'a un bureau d'étude qui a été missionné pour faire ce travail, donc c'est eux qui ont fait des estimatifs sur les travaux à réaliser et la phase que l'on appelle « étude avant les travaux » en fait, c'est la consultation des entreprises et la signature des marchés les appels d'offres etc.

Madame Catherine RENAUX : d'accord donc c'est plus « appels d'offres » qu'une étude en tant que telle ?

Madame Céline BRUNIERA : c'est une étude en tout car il y a aussi plusieurs solutions pour la mise en accessibilité, le bureau qui a été missionné a choisi une solution, ce n'est peut être pas celle qui sera réalisée.

Madame Catherine RENAUX : j'ai plusieurs aussi autres interrogations : au niveau de la Mairie, je vois qu'il est prévu au deuxième semestre 2017 des travaux d'accessibilité : de quelle nature ? C'est juste par curiosité car il y a déjà une accessibilité existante : alors qu'est ce qui est prévu ?

Madame Céline BRUNIERA : pour chaque bâtiment, il y a environ 4-5 pages de travaux parce que cela comprend par exemple, les modifications des poignées, les modifications d'interrupteurs, les mises aux normes des portes...

Madame Catherine RENAUX : d'accord.

Madame Céline BRUNIERA : sincèrement je ne sais pas tout par cœur.

Monsieur le Maire : le haut des marches d'escaliers avec des picots, qui permettent de déterminer...

Madame Céline BRUNIERA : des bandes rugueuses en amont des escaliers, il y a des couleurs...

Madame Catherine RENAUX : par contre là où je suis un peu dubitative, c'est pourquoi les premiers bâtiments de la Commune qui doivent être en accessibilité c'est-à-dire, la Mairie et le CCAS, les travaux sont programmés aussi tardivement ? Même s'il s'agit on va dire de remise à niveau des portes, des poignées, des interrupteurs, pourquoi aussi tardivement, alors que c'est quand même le premier bâtiment de la Commune qui reçoit du public et j'entends aussi par là, même la Trésorerie puisque, on le sait l'accessibilité de la Trésorerie ne sera pas simple, je veux bien l'admettre qu'elle soit un petit peu reculée, mais au niveau de la Mairie qui est le premier bâtiment fréquenté par les concitoyens, je trouve assez surprenant que ces mises aux normes ne soient pas effectuées bien avant cela.

Madame Céline BRUNIERA : il y a plusieurs contraintes qui nous ont aidées à faire les choix : par exemple vous parlez de la Mairie, moi je trouve qu'en priorité ce serait plutôt des équipements du type « ponton handipêche », quand on voit qu'il n'est pas en accessibilité, moi cela me semble évident avant la Mairie. Ensuite, il y a eu des Commissions justement pour rédiger cette AD'AP à laquelle l'opposition a été conviée...

Monsieur Patrick LASSEUBE : l'opposition nous sommes la minorité.

???????????????? : vous n'avez pas demandé la parole. Attendez.

Monsieur le Maire : attendez stop, vous demandez la parole Monsieur.

Madame Céline BRUNIERA : alors la minorité, si vous préférez, a été conviée pour nous aider à faire ces choix. Donc il y a plusieurs contraintes qui viennent pour faire ces choix : il y a des contraintes de prix, il y a des contraintes d'activité, des contraintes de fréquentation. La Perception par exemple c'est un AD'AP partagé avec eux, parce qu'il y a des choses qui reviennent à la Commune et d'autres qui reviennent à la Perception et c'est aussi parce qu'ils avaient des contraintes que l'on a fait au mieux pour que tout puisse se glisser dans cette agenda.

Madame Catherine RENAUX : je comprends votre interpellation sur le ponton handipêche. J'aimerais aussi que l'on revoit au niveau de l'accessibilité, il y a toutes les personnes à mobilité réduite, je le conçois, n'oublions pas quand même que l'accessibilité concerne aussi toutes les mamans qui se promènent avec des poussettes et qui ont exactement les mêmes problématiques d'accessibilité. Au niveau du ponton handipêche et de la passerelle du lac des pêcheurs : le coût de la passerelle pour le lac des pêcheurs est infime 691€ c'est sur un lieu quasiment enfin on va dire quasiment qui se touche : pourquoi la passerelle du lac des pêcheurs est-elle programmée en 2018 ? Certainement pas pour des questions budgétaires, pas à 691 €, cela serait assez mesquin et donc le ponton handipêche je suis d'accord, pour moi c'était même prévu bien avant cela, parce que c'était quand même une chose qui avait été actée il y a quelque temps de cela. Alors moi la question c'est pareil qui rejoint l'interrogation de Monsieur REY-BETHBEDER : c'est pourquoi pour certains sites, il n'y pas l'intervention simultanée, surtout au niveau du lac des pêcheurs et du ponton handipêche, une action, un programme d'aménagement simultanément pour s'éviter un déploiement d'entreprises à plusieurs moments et qui dit plusieurs déplacements, dit des coûts supérieurs.

Madame Céline BRUNIERA : cela peut être fait en même temps parce que tout ce qui a été prévu peut être anticipé. Par contre ce qui est certain, c'est que si on le mets sur le premier semestre de 2016 ou le deuxième semestre 2016, on ne pourra pas le faire après. On a donc réparti par rapport au Budget, parce qu'il y a des choses qui sont figées, comme par exemple le Centre Plurifonctionnel qui est déjà lancé et on sait que l'on ne pourra pas tout financer à la fois ; on préfère donc les mettre un peu après et les anticiper, si c'est possible, plutôt que de se contraindre et ne pas arriver à respecter l'agenda.

Madame Catherine RENAUX : je reviens sur la passerelle, c'est un coût de 691 €, donc je pense que cela peut coller avec un budget, donc on pouvait la programmer en 2016 en même temps que le ponton handipêche, je pense que cela n'aurait pas nuit aux finances de la Commune à ce montant là.

Madame Céline BRUNIERA : mais peut être que les 691 € pourront être moindres si on le fait faire par exemple en travaux en régie, mais ça c'est quand on va monter les budgets ; donc c'est quelque chose qui sera peut être anticipé si on peut. Voilà, c'est à affiner, ce qui est sûr c'est que si on se contraint à le mettre au premier semestre, on ne pourra pas le faire au second.

Madame Catherine RENAUX : oui c'est bien de se mettre des contraintes d'accessibilité qui devraient à mon sens, je pense que Monsieur TENE ne me contredira pas...

Monsieur le Maire : je vous rejoins, tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : l'accessibilité me semble primordiale, je me demande même pourquoi on attend d'avoir une loi qui nous y contraigne pour le faire.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vous remercie de me donner la parole : moi je souhaiterais que ce tableau soit présenté, en face, ici là projeté de façon que le public puisse le voir. C'est intéressant et je vais vous dire pourquoi...

Monsieur le Maire : on ne peut pas le projeter.

Madame Céline BRUNIERA : il est en pièce jointe de la convocation.

Monsieur le Maire : il faut bien rappeler qu'en ce qui concerne cette Agenda à l'Accessibilité, il y a une obligation de la présenter au Conseil Municipal, comme l'a fait Céline BRUNIERA ce soir. Le délai de dépôt maximum est le 27 septembre et après à la fois avec la Commission qui suit ce dossier AD'AP et les représentants du Conseil Municipal à cette Commission, ils vont avoir à suivre le bon

déroulé des réalisations des travaux d'accessibilité sur la ville. Le document étant maintenant projeté, Monsieur PONGE nous vous écoutons.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je constate moi qu' en 2016 on a des sommes de 49 000 €, 133 000€, en 2017 62 000 €, 70 000 €, en 2018 69 000 €, 66000 € et en 2019 2021, où il y a les nouvelles élections municipales, on a des dépenses de 450 000 €. Est ce que c'est fait exprès ? Est ce que, ou alors j'ai un esprit tordu ?

Monsieur le Maire : on va vous expliquer.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ou alors j'ai un esprit tordu.

Madame Céline BRUNIERA : si je peux répondre, la 1ere période est découpée en semestre, tandis que la dernière représente 3ans, mais on a bien 450 000 € tous les 3 ans.

Monsieur Jean-Claude PONGE : d'accord.

Madame Céline BRUNIERA : élections ou pas élections. On aurait pu tout mettre à la fin, après les élections, ce n'est pas interdit. On n'aurait pu rien faire jusqu'à...

Monsieur Jean-Claude PONGE : je ne vous répondrai pas là-dessus, parce que pour ces élections si on avait été majoritaire, on avait 0 € en caisse puisqu'il a fallu emprunter 450 000€ donc...

Monsieur le Maire: hors sujet là.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ah oui d'accord, excusez-moi. Je retire ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire : cela dépend de quelle année vous parlez, si c'est celle de 2008 ou de 2014. On a donc bien précisé que sur la première période triennale, c'est découpé en semestre et ensuite donc c'est par la totalité des périodes : la période 4 ans 5 ans 6 ans et après 7-8-9.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'ai plusieurs questions concernant la Halle : il est prévu des travaux d'accessibilité autour de 12 000 €, or elle vient d'être faite : pourquoi cela n'avait pas été prévu ? Quand, il n'y a pas si longtemps, il y a un an ? Pourquoi cela n'a pas été intégré au moment des travaux ? Quels sont les travaux prévus pour 12 000 € à la Halle ?

Madame Céline BRUNIERA : en ce qui concerne la Halle c'est le raccordement entre le bâti et la voirie et cela n'a pas été prévu parce que la voirie fait partie de la mission de la Communauté de Commune et donc c'est en lien avec la mission de la Communauté de Commune.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : autre chose, pour l'Église il est prévu pour 20 000 € de travaux cela correspond à quoi ? C'est quand même conséquent. En accessibilité toujours.

Madame Céline BRUNIERA : il y a l'accès à l'autel par exemple ; il va donc y avoir des demandes de dérogation puisque c'est un lieu spécifique, donc il faut monter des dossiers qui sont déposés à la Préfecture pour obtenir des dérogations en fonction de la qualité du lieu.

Madame Catherine RENAUX : par rapport à l'Église, je suppose en priorité l'accessibilité d'abord à l'église avant l'accessibilité à l'autel.

Madame Céline BRUNIERA : oui bon j'ai répondu l'autel parce que c'était un exemple j'ai donné un exemple...

Monsieur le Maire : un exemple à l'intérieur de l'enveloppe.

Madame Céline BRUNIERA : en effet il faut déjà pouvoir y rentrer, c'est le même problème sur tous les bâtiments, c'est pour cela que l'on parle de voirie.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : de même j'aimerais savoir à quoi correspond la somme d'environ 15 000 € au Moulin de Saint Lys en accessibilité ? Cela correspond à quoi, quels travaux sont prévus ?

Madame Céline BRUNIERA : c'est pareil, il faut un place de parking PMR, pour que la personne puisse se garer, il faut un cheminement sans obstacle à la roue, pour qu'elle puisse arriver jusqu'au moulin...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : d'accord.

Madame Céline BRUNIERA : il ne faut pas de ressaut entre l'extérieur et l'intérieur pour qu'elle puisse rentrer et idéalement il faudrait qu'elle puisse monter pour voir le Moulin marcher : cela semble difficile, donc il y aura une demande de dérogation par exemple, avec des mesures compensatoires.

Monsieur le Maire : avec un montage vidéo qui permettra de visiter le Moulin par l'intermédiaire de celui-ci et cela peut être un élément constitutif de la dérogation concernant l'accessibilité du Moulin.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : autre question encore, concernant l'aire de jeux de Roland Garros, il y a environ 7 000 €, à quoi cela correspond ? Si c'est de l'accessibilité, la même chose, toujours une place de parking etc.

Madame Céline BRUNIERA : c'est toujours un peu pareil, une place de parking, il faut pouvoir y accéder, il faut que la personne puisse aller à proximité des jeux etc.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : très bien.

Madame Catherine RENAUX : je voulais vous demander quand même en ligne 48 et 49 donc en bas du tableau, où l'on évoque « maison avenue Francois Mitterrand » avec un budget AD'AP de 10 000 € chacune : au niveau de la compréhension, il y a un budget qui est prévu, sauf que je vois qu'elle est programmée sur la période 3, où là il est indiqué en rouge « fermeture ». Alors si vous pouviez simplement nous éclairer par rapport à pourquoi un budget, si au final c'est fermeture.

Madame Céline BRUNIERA : parce que c'est une obligation dans l'AD'AP de présenter les bâtiments, même s'ils sont amenés à être fermé et on est obligé de les chiffrer.

Madame Catherine RENAUX : d'accord, alors pourquoi à ce moment-là, la tribune et vestiaires du rugby, je n'ai aucun budget AD'AP et pourtant elle est programmée à l'horizon 2022-2024 en fermeture ?

Madame Céline BRUNIERA : parce qu'elle est prévue en démolition alors que....

Madame Catherine RENAUX : oui mais vous venez de me dire qu'il fallait dans le calendrier présenter chaque lieu accessible au public avec un budget : alors pourquoi au niveau de la tribune et vestiaires du rugby ce n'est pas intégré en tant que tel, puisque, à l'heure actuelle c'est un lieu qui est accessible au public et que ce doit être pourvu en accessibilité.

Madame Céline BRUNIERA : là on parle que des tribunes et celles-ci ont été remplacées par des tribunes provisoires.

Madame Catherine RENAUX : oui.

Madame Céline BRUNIERA : voilà donc pour l'instant, elles ne sont pas accessibles au public, elles ne le seront pas et elles sont destinées à être démolies.

Monsieur le Maire : les anciennes.

Madame Catherine RENAUX : donc ce que vous m'avez dit précédemment en disant que vous devez dans ce calendrier présenter tous les lieux publics en accessibilité, doivent être budgétisés, là ce n'est pas vrai, c'est le contre-exemple.

Madame Céline BRUNIERA : non ça n'est pas accessible et cela ne le sera pas, c'est prévu à démolir. Il y a une tribune qui a été mise en....

Monsieur le Maire : en substitution.

Madame Céline BRUNIERA : en remplacement.

Madame Catherine RENAUX : oui, j'ai bien compris, mais comme vous venez de me dire précédemment que vous aviez l'obligation de budgéter pour chaque lieu public un montant, je vois que là ... Oui, non mais d'accord, mais pourtant c'est un lieu public. Je fais simplement remarquer que l'on vient de nous signaler que tous les lieux publics devaient être budgétisés et signalés en Préfecture, or ce lieu public, même si vous le dites fermé en accessibilité, n'apparaît pas avec un montant, infime soit-il.

Madame Céline BRUNIERA : parce qu'il est voué à la démolition.

Madame Catherine RENAUX : vous dites, voué à la démolition, moi je l'apprends. Non mais vous me dites que les tribunes et on appelle cela « les tribunes et vestiaires rugby » qui sont quand même des lieux, un lieu qui est un lieu emblématique sur la Commune, vous m'annoncez ce soir qu'il est voué à la destruction, donc c'est une grande nouveauté pour les Saint-Lysiens. Et pour autant les vestiaires sont actuellement utilisés. On est bien d'accord. Donc il y a bien une accessibilité à prévoir.

Monsieur le Maire : Tribunes et vestiaires.

Madame Catherine RENAUX : écoutez, moi je lis votre calendrier, ce n'est pas moi qui l'ai écrit d'accord ? Vous m'indiquez « tribunes et vestiaires » donc moi je parle d'un même lieu, nous sommes bien d'accord ? Sur la même ligne.

Monsieur le Maire : ligne 41.

Monsieur Patrick LASSEUBE : plusieurs remarques et des demandes d'explication : les WC publics que l'on vient d'installer ont coûté à peu près, je n'ai pas le chiffre en tête, mais en gros la même somme que ce qui est prévue pour la mise en adaptabilité ; je pense alors qu'effectivement la situation

des WC publics laissait présager que la mise aux normes pour l'accessibilité allait être coûteuse. Je pense que là on aurait mieux fait, compte-tenu du coût de la mise en adaptabilité, de prévoir les WC ailleurs. Cela nous aurait coûté moins cher, parce qu'il y avait des endroits où on pouvait mettre ces WC publics, en centre ville bien sûr ou à peu près géographiquement au même endroit, mais où l'accessibilité n'était pas à faire. Donc ça c'est une remarque, des fois précipiter les choses...

Madame Céline BRUNIERA : je vais répondre quand même, ils sont accessibles, le budget correspond exactement au montant des travaux et en fait la déclaration à la Préfecture d'accessibilité n'a pas encore été réalisée, c'est pour cela qu'ils ont été intégré à l'AD'AP ; c'est à dire qu'en fait cette somme a déjà été dépensée.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ah oui d'accord. Ok, non non mais c'est bon, j'ai compris. Sur une explication par rapport au Secours Catholique, il y a une ligne 25 Secours Catholique OK et il y a une ligne 45 : alors c'est soit ancien local ou anciens locaux Secours Catholique. Alors sur l'ancien local du Secours Catholique, qui est rue François OLIVE, effectivement vous prévoyez 12 643 €, moi je pense que d'abord ce local est insalubre, je veux dire qu'aujourd'hui on peut dire que c'est l'ancien local du Secours Catholique où il y a toujours le Secours Catholique, ah non il n'y est plus...

Monsieur le Maire : il n'y est plus non.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je veux dire que c'est un local insalubre avant tout. Je veux dire que la mise en accessibilité de l'insalubrité alors là, il faudra qu'on m'explique.

Monsieur le Maire : on est sur la tranche 7-8-9.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais peu importe...

Monsieur le Maire : 3ème tiers...

Monsieur Patrick LASSEUBE : mais on fait le bilan de tout, donc effectivement mettre des anciens locaux insalubres en accessibilité, moi je trouve cela un peu bizarre. Par rapport aux vestiaires et tribunes du rugby, alors ou vous faites 2 lignes ou si vous faites qu'une ligne « tribunes et vestiaires » là ça va coïncider.

Monsieur le Maire : on est obligé de faire une seule ligne puisque le bâtiment est lié...

Monsieur Patrick LASSEUBE : je ne pense pas.

Monsieur le Maire : vous avez raison, mais la question est que le bâtiment étant lié donc d'un côté il y a les tribunes qui ne sont pas accessibles, mais de fait à réformer et dessous il y a les sanitaires qui sont eux accessibles, ce que disait Madame BRUNIERA tout à l'heure.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je vous comprends, mais si vous voulez un jour détruire la partie tribunes et je dis bien détruire puisque, vous avez dit qu'effectivement il y aurait la fermeture et alors on peut dire fermeture et non pas destruction, mais on joue sur les mots ; mais ou s'est fermé et on démolit, parce qu'il risque d'y avoir des risques d'effondrement ou autres, mais à mon avis même si c'est le même bâtiment, il y a 2 fonctions vraiment détachées et totalement divisées entre la partie tribunes et la partie vestiaires ; vous risquez d'avoir un petit souci de ce côté là.

Madame Céline BRUNIERA : si on démolit les tribunes, on va quand même avoir des difficultés à conserver les vestiaires, c'est pour cela que les deux lignes ont été groupées. Concernant ce qui est présenté dans l'AD'AP, ce n'est pas une obligation de réaliser les travaux, par exemple vous parliez de l'ancien local du Secours Catholique, on peut aussi avoir une réflexion sur 9 ans et se dire que ce local n'aura pas de fonction, est remplacé par un autre et peut être que les choses peuvent changer. Ce que veut en fait la Préfecture...

Monsieur le Maire : cela peut être aussi une cession aussi, une vente...

Madame Céline BRUNIERA : ce que veut la Préfecture, c'est une liste de tous les bâtiments communaux et de savoir à quel moment on s'engage à mettre les choses en accessibilité sur trois périodes. Voilà. Justement pour éviter que tout soit repoussé sur la dernière période et que l'on attende la dernière période à ne rien faire.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'ai vite lu la liste, j'en ai pris connaissance. La Maison de la Lyonnaise, des boules lyonnaises ?

Madame Céline BRUNIERA : je crois qu'ils en sont propriétaires, si je ne dis pas de bêtises.

Monsieur Patrick Lasseube : oh non...

Madame Céline BRUNIERA : c'est le boulodrome alors...

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est public.

Monsieur le Maire : non c'est juste celle de la pétanque.

Monsieur Patrick LASSEUBE : la pétanque c'est autre chose, mais la lyonnaise c'est la lyonnaise.

Madame Céline BRUNIERA : elle doit y être quelque part alors...

Monsieur Patrick LASSEUBE : elle est là ?

Monsieur le Maire : 39.

Madame Céline BRUNIERA : ligne 39.

Monsieur le Maire : après la pétanque, ce n'est pas pareil.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il est prévu à la ligne 47, pour le Centre Culturel, je pense que c'est le Centre Culturel des Glycines, un budget autour de 25 000 €, ce qui est assez conséquent : est ce que derrière il y a la volonté de rénover le bâtiment ou c'est juste...

Madame Céline BRUNIERA : aujourd'hui, ce sont des travaux juste de mise en accessibilité sur un bâtiment qui existe.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : d'accord, qui sont importants quand même...

Madame Céline BRUNIERA : oui, par contre cela ne veut pas dire que les projets sont figés, il faut comprendre que l'on n'a pas fait 50 projets quand même ; ce sont des estimations de travaux avec des bâtiments existants et cela ne fige pas les projets.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : autre chose aussi, sur le COSEC il y a plus de 100 000€, 110 000 € ou 112 000 € à quoi cela correspond ? Je pense qu'il y a eu quand même sur un bâtiment comme cela une étude ou du moins une estimation plus fine.

Madame Céline BRUNIERA : alors si vous voulez, c'est pour cela que je disais que quand même vous aviez été conviés, cela aurait été intéressant de venir pour partager les informations, parce que sur le COSEC notamment il doit y avoir 10 pages, donc 10 pages avec des lignes aussi serrées que dans ce tableau, donc là vous auriez pu avoir le détail de tous les bâtiments.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on est au Conseil Municipal, c'est un lieu d'information, je pense que c'est bien que l'on en discute.

Madame Céline BRUNIERA : si vous voulez pour le COSEC, on vous fera passer le tableau avec tout le détail avec toutes les poignées de portes...

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : avec plaisir.

Madame Céline BRUNIERA : toutes les portes, mais là c'est impossible de vous faire la liste des travaux du COSEC.

Monsieur le Maire : donc on passera tout le détail, il n'y a pas de raison. Qui était présent à la Commission ?

Madame Céline BRUNIERA : je crois que c'est Madame LOUMES, je ne sais plus.

Monsieur Jean-Claude PONGE : j'ai deux questions, la première touche ce que l'on vient de dire : qui a été convié à participer à cette réunion sur l'accessibilité, donc entre autres du COSEC...

Madame Céline BRUNIERA : donc je pense que c'est Madame Josiane LOUMES et Madame Sabine BOUET, je pense mais à vérifier.

Monsieur Jean-Claude PONGE : un coup de chance, ce n'est pas moi, d'accord. Merci.

Monsieur le Maire : donc il y avait deux personnes qui étaient conviées de chez vous.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je fais un aparté, le problème c'est que moi je fais parti d'une Commission et on m'a fait signer un papier comme quoi il fallait que je ne dise rien à mes Colistiers, alors c'est embêtant si on en invite 2 ; et oui c'est vous Monsieur LASSEUBE.

Madame Céline BRUNIERA : c'est pour le Centre Plurifonctionnel, car c'est un projet en cours de montage et c'était surtout au moment où on choisissait les candidats, pour éviter qu'il y ait des informations entre candidats.

Monsieur Jean-Claude PONGE : d'accord. Alors ma deuxième question ça c'était un aparté : concernant l'accessibilité des Boules Lyonnaises, j'y suis allé plusieurs fois, entre autres aux Assemblées Générales et je ne vois pas ce que c'est, il me semble que c'est tout plat !

Monsieur le Maire : le local de la Lyonnaise est en hauteur, par contre quand vous y êtes allé, c'était au Boulodrome couvert pour l'Assemblée Générale.

Monsieur Jean-Claude PONGE : exact.

Monsieur le Maire : le boulodrome couvert effectivement c'est relativement accessible, même s'il y a un petit ressaut, par contre le local de la Lyonnaise est en hauteur, donc la question du chemin d'accessibilité se posera.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ah pardon d'accord.

Madame Céline BRUNIERA : mais pour le Boulodrome également, car le sol est meuble donc une personne avec un chariot ne peut pas se déplacer dessus. Il y a aussi des arrêts de boules qui ne permettent pas aux personnes de traverser.

Monsieur Jean-Claude PONGE : d'accord.

Madame Catherine RENAUX : pour toutes ces actions de mise en accessibilité, j'ai une première question qui est à savoir : est ce que les Associations, qui justement sont concernées par ces accessibilités, donc les personnes à mobilité réduite, est ce que les établissements des jeunes adultes handicapés qui promènent les jeunes adultes ont été conviés, ont été consultés ? Est ce que les projets leur ont été présentés et qu'en ont-ils pensé ?

Madame Céline BRUNIERA : ce ne sont pas des projets, ce sont des estimations sur des travaux réglementaires. Cet ADAP va être déposé en Préfecture et validé ou non par le Préfet, pour l'instant c'est une autorisation administrative qu'on va chercher. Ce ne sont pas encore les travaux.

Monsieur le Maire : et ensuite le suivi des travaux se fera dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité, auxquelles les personnes qui ont été énumérées tout à l'heure par Madame BRUNIERA de chez vous, plus des Élus du Groupe Majoritaire participeront à ce suivi et bien sûr, ouvert dans le cadre de la Commission d'Accessibilité Communale et ouvert aux Associations ou structures, mais normalement ce sont les Associations de personnes handicapées qui peuvent siéger à ce type de commission.

Madame Catherine RENAUX : et à laquelle j'espère la Commission Finance sera également conviée puisqu'on touchera par là-même au Budget de la Commune. J'interpelle l'Adjoint aux Finances à savoir ce qu'il en pense.

Monsieur le Maire : mais il pense que du bien, hein Monsieur BENNIS. Voilà.

Madame Catherine RENAUX : je vais juste donner une explication de vote, bien évidemment cette mise en accessibilité s'avère nécessaire, elle nous semble quand même très tardive, je rappelle que c'était on va dire, dans votre campagne de 2007, c'était quand même une mise en avant d'accessibilité au niveau de tous ce qui est bâtiment recevant du public. A travers ce tableau, cette présentation, même si j'entends qu'il s'agit d'une programmation et d'une autorisation purement administrative, ceci étant nous avons sur différents sites de la Commune, pour nous il me semble, lorsque l'on évoque le skate-park, l'aire de jeu du boulodrome, la boule lyonnaise, pour moi, enfin pour nous c'est une vision d'un projet global qui doit se faire et là on voit à travers ce calendrier qu'il y a un éclatement total de programmation sur un même site, donc je pense que budgétairement, vous annoncez des chiffres, il y a eu des études de faite certes, mais je ne vois pas pourquoi il y a un éclatement d'accessibilité sur un même lieu sur différents semestres et on va dire sur des périodes aussi différentes. Ceci pour expliquer que, par rapport à ce calendrier, même s'il s'agit purement d'une autorisation administrative par là même vous êtes contraint à des dates, nous nous abstiendrons sur ce calendrier et sur ce budget présenté avec ce calendrier, parce qu'il y a quand même un impact budgétaire. Et on n'a pas étudié ce calendrier en Commission Finances.

Madame Céline BRUNIERA : je voudrais juste répondre qu'en terme d'économie, ce n'est pas parce qu'on prend un bâtiment après l'autre qu'on fait des économies. On pourrait choisir une année de faire toutes les poignées de portes, prendre une entreprise qui fasse que les poignées de portes et faire toutes les poignées de portes de tous les bâtiments.

Madame Catherine RENAUX : ce n'est pas ce que j'ai dit.

Madame Céline BRUNIERA : mais si, vous me dites que les bâtiments sont éclatés...

Madame Catherine RENAUX : j'éclaire Madame BRUNIERA : simplement je dis lorsque l'on parle de skate park, aire de jeu du boulodrome, boule lyonnaise, pétanque : on parle d'un même lieu. On est bien d'accord ?

Madame Céline BRUNIERA : oui, mais ce n'est pas parce qu'ils sont sur un même lieu physique, que l'on va faire des économies ; peut être qu'on fera plus d'économies en disant vous faites cette année toutes les poignées de tous les bâtiments ; peut être que ça sera...

Madame Catherine RENAUX : je pense que le déplacement des entreprises est plus onéreux que le....

Madame Céline BRUNIERA : en restant sur SAINT-LYS, ce n'est quand même pas...

Madame Catherine RENAUX : je pense que le déplacement, vous n'allez pas prendre spécifiquement....

Madame Céline BRUNIERA : vous pensez mais, c'est juste une pensée, je ne suis pas d'accord avec vous.

Madame Catherine RENAUX : parce que vous savez déjà que vous allez prendre que des entreprises Saint Lysiennes ?

Madame Céline BRUNIERA : non parce qu'elles se déplacent de SAINT-LYS à SAINT-LYS ; ce n'est pas un déplacement d'aller du boulo-drome même à la médiathèque...

Madame Catherine RENAUX : non quand on parle du premier semestre 2016 et qu'après sur un même site on bascule sur un deuxième semestre 2018, on ne parle pas de SAINT-LYS à SAINT-LYS.

Madame Catherine LOUIT : je voudrais juste relever quelque chose qui me gêne quand même, parce que comme vous a dit Madame Céline BRUNIERA, vous avez été invité au groupe de travail, vous avez été invité pour aborder toute ces questions, il semblerait que vous aillez suffisamment protesté, parce qu'il n'y avait pas de Commission, pas de réunion, avant le Conseil Municipal. Maintenant, elles y sont, personne n'y est ; par contre en Conseil Municipal, sont mises en cause toutes les procédures qui ont été travaillées ; vous auriez pu être présent pendant ce groupe de travail, vous auriez pu soulever ces mêmes points et éventuellement si vous n'étiez pas satisfait, le jour du Conseil Municipal le relever. Moi ce qui me gêne maintenant, c'est que ce groupe de travail quand même qui ne date d'hier et qui a passé certaines heures, vous n'y étiez pas. Si les communications ne passent pas chez vous c'est votre problème, ce qui est sûr, c'est que c'est très très désagréable et très surprenant de voir que toutes les questions, de base, comme détailler tout ce qui peut être fait au niveau l'accessibilité, on devrait y passer 5 heures en Conseil Municipal pour vous éplucher ce qui a été fait en groupe de travail, pour que justement vous puissiez vous, apporter votre regard, que vous puissiez vous faire une condensation de ce qui a été dit et poser des questions, juste celles dont les réponses ne vous ont pas satisfaites. Là, on a l'impression que l'on va reprendre tous nos dossiers, que chaque fois qu'on va les présenter, il va falloir faire comme si on était dans le groupe de travail, je ne crois pas que ce soit le rôle d'un Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : tout à fait.

Monsieur Jean-Claude PONGE : juste Madame LOUIT a dit que l'on n'était pas présent dans les groupes de travail ; alors moi il peut m'arriver d'être en retard, mais je pense....

Monsieur le Maire : non mais elle parlait de ce groupe de travail, vous vous êtes présent Monsieur PONGE.

Monsieur Jean-Claude PONGE : non mais elle a dit en général, après elle s'est rattrapée là-dessus ; mais je voulais lui rappeler que...

Monsieur le Maire : je suis témoin Monsieur PONGE, je vous couvre, je vous soutiens.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vous remercie.

Madame Catherine RENAUX : alors pour répondre quand même, je rappelle qu'un Conseil Municipal est une séance publique, que non seulement on pose des questions, alors ce n'est pas que pour satisfaire des choses, des questionnements que l'on peut avoir en présentation. Au niveau du groupe de travail, Madame BRUNIERA, dites moi quand est ce qu'il s'est tenu, moi en tous les cas je n'ai pas eu...

Madame Céline BRUNIERA : non mais c'est pareil, je ne vais pas vous dire...

Madame Catherine RENAUX : vous êtes en train de nous accuser de ne pas avoir été présent, moi personnellement je n'ai pas été présente, je vous rappellerai Madame LOUIT, qu'un Conseil Municipal c'est une séance publique, que l'on parle là certes, de projet d'accessibilité et de budget. Qui dit budget, dit finances locales et que cela intéresse tout le public qui peut être présent en séance du Conseil Municipal et je ne pense pas que nous ayons redétricoté ce soir tout le travail fait en commission. Ce n'est pas ce que nous avons dit, ce n'est pas ce que nous avons essayé de faire. Personnellement, j'essaye de comprendre et j'essaye de poser des questions, que tout à chacun qui serait dans le public pourrait avoir à se poser.

Monsieur le Maire : juste pour compléter, il y a eu un article dans le bulletin de la Ville et il y a l'information aussi sur le site de la Ville, qui est accessible pour les Administrés pour avoir quelques explications. Quand les choses seront validées sur ce dépôt de dossier, en lien donc avec une approbation par la Préfecture, effectivement les éléments seront aussi par la suite accessibles aux Administrés sur le site de la Ville, sans difficulté, aucune.

(Rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 7

15 - x- 89- Finances Locales- Budget d'Assainissement-Admission en non valeur de produits irrécouvrables-SARL GAGJ

Monsieur le Maire : quelques explications peut être, Monsieur SUTRA.

Monsieur Jean-François SUTRA : c'est un dossier qui date de 2004, sur le lotissement la Chênaie et donc la déficience du promoteur qui avait été donc actif en 2004.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste une précision : sur cette délibération le Groupe votera oui avec vous ; tout cela pour vous dire que l'on n'est pas l'opposition, on est un Groupe Minoritaire et que dorénavant il faudra nous appeler comme cela. Merci. Sinon, si on était l'opposition évidemment on voterait contre tout.

Monsieur le Maire : d'accord, merci de cette précision.

(Rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 90 Finances Locales - Budget Communal - Admission en non valeur de produits irrécouvrables-LAFFON Roland

Monsieur le Maire : juste très rapidement c'est un personnel qui est parti à la retraite. Entre temps, préalablement à son départ à la retraite il était en maladie, donc il y a eu une bousculade entre le maintien du salaire et le remboursement de mutuelle. La personne n'a pas pu rembourser de par le fait qu'il était sur une Commission de surendettement, donc on annule la dette et puis comme c'est un ancien salarié de la Commune...

Monsieur Jean-Claude PONGE : je trouve que BENNIS a beaucoup de cœur en disant « on ne va pas donner le nom de la personne ». Alors qu'il est inscrit sur le titre de la délibération.

Monsieur Le Maire : non mais je ne l'avais pas vu, mais si vous insistez comme cela et qu'on ne l'avait pas vu, on va le voir maintenant ! Merci Monsieur PONGE.

Madame Catherine RENAUX : simplement, évidemment nous sommes pour cette admission en non valeur, ce n'est pas la peine, d'aller poursuivre inutilement et ne rien ramener. Par contre, je pense que les documents qui nous ont été fournis, on ne va pas se plaindre, on n'est pas là pour se plaindre d'avoir trop de documents, mais je pense que les documents qui nous ont été fournis, récemment, n'auraient tout simplement jamais dû nous parvenir. Je vous montrerai en sortie de séance les documents qui nous sont parvenus tout simplement et je vous expliquerai pourquoi, ce que j'en pense, par rapport à cette situation on va dire, personnelle. Autant précédemment on parlait d'une société donc bon c'est une société après qui est derrière, bon c'est autre chose. Comment ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : on n'a pas cité le nom.

Madame Catherine RENAUX : si la société vous l'avez citée. Oui c'est ce que je dis : autant le nom d'une société bon ben voilà point barre, mais je vous expliquerai après pourquoi.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : je vous fais juste remarquer que je ne voulais pas citer le nom de la personne...

Monsieur le Maire : non mais c'est bon, il est affiché, on ne va pas épiloguer là-dessus, donc on va passer au vote...

Madame Catherine RENAUX : j'étais en train de dire...

Monsieur le Maire : on fait des remarques...

Madame Catherine RENAUX : Monsieur BENNIS que simplement je vous montrerai, ainsi qu'à Monsieur TENE, les documents qui nous sont parvenus et qu'à mon sens, n'auraient jamais dû sortir. Ceci étant, vous avez toute notre discrétion.

Monsieur le Maire : tout à fait. De toute façon après au niveau du Conseil, effectivement, on a aussi un devoir de réserve sur certaines informations etc., c'est comme les secrets de fabrication dans les entreprises.

(Rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 91- Finances Locales- Interventions économiques- Réparation du Monument au Morts avec la Société Julien Distribution

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vois que c'est un devis de Monsieur MASSONNAUD à priori, Établissement MASSONNAUD, qui correspond à cette somme.

Monsieur le Maire : tout à fait.

Monsieur Jean-Claude PONGE : Et qui paye la main d'œuvre ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : les travaux doivent être réalisés par nos Services. C'est un règlement à l'amiable. Il se trouve que c'est un règlement que l'on a voulu faire avec cette personne, pour la simple raison c'est qu'un de nos agents l'aidait en même temps dans ses manœuvres.

Monsieur le Maire : à faire les manœuvres.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : et donc on va dire que c'était...

Monsieur le Maire : c'est moitié / moitié.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : donc pour résoudre ce problème-là, sans pour autant laisser passer...

Monsieur Jean-Claude PONGE : donc ce sont les Saint Lysiens.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : Exactement.

Monsieur Le Maire : et on est obligés de faire une délibération pour pouvoir faire éditer le titre de recettes.

Monsieur Jean-Claude PONGE : d'accord ce sont les Saint Lysiens qui payent la main d'œuvre.

Monsieur Le Maire : ce n'est pas tout à fait cela, mais bon je vous laisse le penser, Monsieur PONGE :

(Rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 92 - Institution et Vie Politique-Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce Projet Éducatif de Territoire qui est évolutif me semble, assez creux, on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans...

Monsieur le Maire : ils l'ont eu le document !

Madame Catherine LOUIT : non.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : non, non justement et il est consultable en Mairie ; c'est dommage d'ailleurs qu'il ne soit pas accessible en ligne parce que je pense, qu'il doit exister une version informatique, cela aurait été une bonne chose, juste un lien afin que l'on puisse voir. Après sur le fond de cette démarche-là, cela vient de commencer, c'est assez creux, donc notre Groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire : après le Conseil, il sera en ligne dès demain.

Madame Catherine LOUIT : j'avais prévu un petit powerpoint de 6-7 diapos pour un petit peu expliquer ce que c'était, donc le PEDT, mais cela n'a pas été pris en compte pour la projection...

Monsieur le Maire : l'idée était quand même de respecter un timing aussi.

Madame Catherine LOUIT : nous avons au niveau de la Municipalité donc, nous avons choisi de mettre en place une démarche vers une politique éducative sociale et culturelle. On était donc sur un projet beaucoup plus large. De part les textes que j'ai cités dans la délibération on a été mis en demeure de produire un PEDT pour la fin juin ; c'est ce qui a accéléré un petit peu les premières réunions. Le document en lui-même c'est vrai qu'il n'a pas été imprimé parce qu'il fait 130 pages. Sur ces 130 pages, il y a une très très grosse partie qui est un travail de diagnostic, puisque pour élaborer un PEDT, il y a un travail de diagnostic. A partir de ce dernier, on a quand même eu une démarche avec les Techniciens de la Commune et les Elus référents et il y a eu un Comité de Pilotage. Il y a eu un état des lieux qui a été fait, on a contacté tous les directeurs d'écoles, les directeurs des ALAE, les parents d'élèves élus, les différentes associations, les employés communaux, les Elus de la Commune

de la majorité ; il y a eu donc un entretien avec tous les partenaires éducatifs de la Commune et un Comité de Pilotage après élargi, auquel on a associé la CAF et l'Éducation Nationale avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Après, c'est difficile sans diaporama, enfin bref. Après étude de l'état des lieux et analyse de l'état des lieux, on a sorti 4 groupes de travail, avec 4 thèmes, qui ont donné lieu à des réunions, auxquelles ont été associées toutes les personnes qui souhaitaient s'y associer et il y avait donc des personnes de votre groupe qui y ont participé. Les 4 thèmes qui ont été travaillés sont les suivants : le premier était « l'implication des parents ou être parents à Saint Lys aujourd'hui ». Ce thème-là était porté par Monsieur WEIBEL, Directeur de la MJC. Le deuxième thème était « le rythme des enfants ». Repenser, les temps extrascolaires et périscolaires en lien avec l'école et dans le respect des rythmes des enfants. Ce thème-là était porté par Monsieur DISY. Le troisième thème était « la famille et enfants éloignés des pratiques culturelles éducatives sportives » ce thème-là était porté Madame FAVEREAUX du CCAS. Le dernier thème était « fédérer des événements culturels éducatifs sportifs autour de moments forts organisés en synergie ». Ce thème-là était porté par Monsieur FACCHINI du Pôle Culturel. Ces thèmes ont été discutés en groupe de travail, ont donné lieu à un certain nombre de réflexions, d'objectifs éventuellement opérationnels, mais tout cela n'est qu'une base de départ ; c'est-à-dire tous ces groupes-là nous ont permis de construire le PEDT, pour pouvoir l'envoyer avant le 30 juin et avoir les fonds de compensations puisque ceux-ci étaient liés à la production d'un PEDT, par contre, le travail avait à peine démarré, c'est-à-dire que ce PEDT va être amené à être, je dirai, enrichi et relancé.

Le powerpoint étant projeté Madame LOUIT en fait la lecture.

Monsieur le Maire : tout citoyen, majoritaire ou minoritaire peut participer à ces travaux. Merci pour cette présentation relativement exhaustive. Après il faut se lancer dans la lecture du document. Vous aurez accès à celui-ci sur le site.

(Rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 7

15 x 93 Institutions et Vie Politique. Retrait de la Communauté d'Agglomération du Muretain du SIVOM du canton de Saint Lys

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 94 - Institution et Vie Politique-Intercommunalité-Modification des représentants du SMEA-Réseau 31

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Pour : 22

Contre : 7

Abstention : 0

15 x 95 - Domaine et Patrimoine-Transfert à la Commune de deux préfabriqués par le Conseil Départemental-Autorisation signature constat transfert de propriété

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(Rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 96 - Domaine et Patrimoine - Acquisition-AD route de Toulouse-Projet salle multisports

Madame Michèle STEFANI : je voulais demander, ce n'est pas en zone inondable ces parcelles ?

Monsieur le Maire : absolument pas.

Madame Michèle STEFANI: non.

Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas dans le périmètre des zones inondables, c'est à côté du Moulin de la Jalousie, près de l'école maternelle, sinon celle-ci serait inondée.

Madame Michèle STEFANI : moi je pensais que c'était en zone inondable.

Monsieur le Maire : par contre ce que l'on peut dire, c'est que la nappe phréatique n'est pas loin.

Madame Michèle STEFANI : oui mais c'est tout le plateau où les nappes phréatiques ne sont pas loin.

Monsieur le Maire : tout à fait.

Madame Michèle STEFANI : mais je ne le situe pas ce terrain. Je ne vois pas où il est ?

Monsieur Serge DEUILHE : il est au bout du parking, quand vous arrivez au rond point du Moulin de la Jalousie, vous tournez, vous allez vers l'école et c'est la parcelle qui est en face de la voie qui longe le parking, le long de la 632. Cette parcelle-là n'est donc absolument pas concernée par le PPRI, le Plan des Risques et Inondations, qui est inscrit au PLU de la Commune, donc pas en zone inondable.

Madame Michèle STEFANI : d'accord, merci beaucoup.

(Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 97 - Domaine et Patrimoine-Dénomination de voie- Rue Aimé Césaire

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 98 - Domaine et Patrimoine-Dénomination de voie- Rue du Mauzac

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 99 - Domaine et Patrimoine-Dénomination du rond-point de la Route de Muret

Monsieur Patrick LASSEUBE : n'avez-vous pas peur, si on met juste « rond-point de Maceira », qu'effectivement les gens se demandent d'où sort ce nom ? Si c'est un nom de personne ou autres ? Maintenant, je comprends aussi que peut être on ne peut pas mettre « Ville de Maceira », ou « Commune de Maceira » peut être, mais il faut mettre autre chose que « rond-point de Maceira » parce qu'autrement les gens vont se demander qui est ce Saint Lysien inconnu ou est ce que c'est un cépage de vigne ?

Monsieur le Maire : alors juste pour votre information...

Monsieur Patrick LASSEUBE : même s'il y a les 2 blasons, j'ai vu sur la plaque...

Monsieur le Maire : il y aura les 2 blasons.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est un avis, c'est juste pour la compréhension de tout le grand public, qu'il soit Saint Lysien ou pas, ou même Saint Lysien, car « rond point Maceira », c'est...

Monsieur le Maire : de Maceira.

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui de Maceira.

Monsieur Le Maire : là ce n'est pas « rond point Maceira », ce sera « rond point de Maceira », c'est ce qui est déjà sur la plaque.

Monsieur Patrick LASSEUBE : maintenant, ce n'est qu'une simple remarque.

Monsieur Serge DEUILHE : sachant qu'aux entrées de la ville, il y aura les panneaux du jumelage qui rappellera que Saint-Lys est jumelée avec Maceira.

Monsieur le Maire : on a voté à l'unanimité, mais on regardera la remarque de Monsieur LASSEUBE.

(Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

15 x 100 - Voirie-Travaux éclairage public-Rénovation projecteurs stades de football et rugby

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DECISIONS DU MAIRE

- **Décision n°ST-2015-009** – Marché à bons de commande de missions de contrôle technique attribué à la Société BTP CONSULTANTS – 31500 TOULOUSE
- **Décision n° ST-2015-010** – Marché à bons de commande de missions de coordination SPS de niveaux 2 et 3 attribué à la Société QUALICONSLT – 31170 TOURNEFEUILLE
- **Décision n°ST-2015-011** – Marché à bons de commande de missions de coordination SSI attribué à la Société NAMIXIS SSICOOR – 78150 LE CHESNAY.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Bail emphytéotique** concernant la Maison de Luchon signé le 31 août 2015.

Monsieur Raymond Villeneuve : juste pour rappeler, à ceux qui ne le savent pas, que le 24 septembre au soir, il y a une réunion publique à la Gravette sur 2 thèmes. Le premier sera sur l'extinction programmé de l'éclairage public de 20h30 à 21h30 et le deuxième sur le plan de circulation de la Commune de Saint Lys présenté par Monsieur DEUILHE et Monsieur VALIERE. A cette soirée sera présent Monsieur VOQUELER, ingénieur agronome et qui gère l'ensemble du Couserans et du Pays du Midi, sur tout ce qui est pollution lumineuse, avec quelques minutes de sensibilisation sur l'environnement en général.